

des enquêtes sur les coalitions ou prendre le risque encore plus grave de laisser certains prix s'accroître de façon indue, je vous assure que s'il n'en dépend que de moi ou si on me demande mon avis quant aux mesures à prendre j'agirai dans l'intérêt bien entendu des Canadiens, quitte à être ridiculisé à la Chambre, comme je l'ai été en une autre circonstance. Si vous voulez que je me prononce, telle est l'attitude que je prends aujourd'hui.

M. Fulton: Je ne crois pas que le ministre comprenne ce que nous voulons faire.

Le très hon. M. Howe: Vous voulez que soient établis les règlements en vertu desquels la régie des prix serait appliquée.

M. Fulton: Je suppose que le ministre du Commerce n'aime pas à constater qu'il a violé une loi. Il a dit au peuple qu'il peut devenir nécessaire de suspendre l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions, et je crois que...

Le très hon. M. Howe: Si nous le faisons, nous déposerons le règlement à cet effet. Comment procéderons-nous ensuite, nous ne saurions dire. Tout dépendra des circonstances.

M. Fulton: Les questions qui se posent ont pour objet de nous renseigner sur la façon dont nous pourrions savoir si l'initiative a été prise. S'il s'agit d'une ordonnance ou d'un règlement déposé automatiquement, alors nous sommes renseignés. S'il s'agit, par contre, d'une ordonnance ou d'un règlement qui n'est pas déposé, nous ne savons rien du tout. C'est pourquoi nous voulons savoir comment on procédera. Nous voulons savoir si nous en serons informés au fur et à mesure, ou si nous devons arracher ces renseignements au Gouvernement.

L'hon. M. Garson: Il me semble que l'honorable député s'attaque prématurément à un point qui n'a aucun rapport à la question. Il s'agit, en vertu du bill à l'étude, comme ce fut le cas à l'égard de la loi sur les pouvoirs d'urgence, d'examiner les pouvoirs que le Parlement accordera, s'il le juge à propos, au gouverneur en conseil. L'honorable député se demande quels décrets le gouverneur en conseil édictera en vertu de ces pouvoirs, puis, une fois que les décrets seront édictés, quels règlements d'ordre administratif seront adoptés en vertu de ces décrets. Si l'honorable député veut bien réfléchir un instant, il comprendra qu'aucun ministre ne peut prédire quel genre de décrets le gouverneur en conseil pourra juger opportun d'édicter en vertu de dispositions du genre de celles que nous étudions.

[Le très hon. M. Howe.]

Une discussion comme celle qui vient d'avoir lieu aurait plutôt sa place lors du dépôt du décret. Malgré tout notre talent, nous ne sommes pas prophètes. Nous ne pouvons donc prédire ce que renfermeront les décrets, à la seule fin de permettre à l'honorable député d'en faire la critique. Je lui signale, en toute déférence, qu'il faut s'en tenir à la question visée par le bill. Nous examinerons volontiers tout décret, une fois qu'il aura été adopté et que le Parlement en aura été saisi. Il est très difficile de traiter une question qui n'est pas encore *in esse*. C'est là un exercice intellectuel très difficile.

M. Knowles: Au cours de la discussion, quelques questions ont surgi qu'il convient de tirer au clair avant de passer à un autre article. Je ne reproche pas au ministre d'avoir dit que certains réclament la régie des prix et s'efforcent ensuite d'entraver l'adoption de mesures qui permettraient de mettre en vigueur la réglementation des prix. Je ne sais jusqu'à quel point...

Le très hon. M. Howe: Je n'ai rien dit de tel. J'ai dit qu'ils s'efforcent de nous imposer des règlements qui rendraient impossible l'application de la régie des prix.

M. Knowles: J'accepte la mise au point. Je rappelle au ministre, cependant, que notre groupe s'est prononcé en faveur du Gouvernement chaque fois qu'une question relative à cette mesure a été mise aux voix.

Le très hon. M. Howe: Continuez. Vous êtes dans la bonne voie.

M. Knowles: Cela m'incline à croire que nous avons peut-être eu tort. Nous avons même voté contre les amendements proposés par nos amis du parti conservateur-progressiste.

M. Macdonnell (Greenwood): Même ceux que le Gouvernement a acceptés?

M. Knowles: Non, car nous avons appuyé l'amendement refusant d'assimiler le ministre à Sa Majesté, mais nous avons sûrement voté contre les amendements qui, à notre avis, auraient eu pour effet de restreindre la souplesse dont le Gouvernement a besoin pour appliquer le programme de réglementation des prix. J'estime toutefois qu'il faut prendre le temps de réfléchir quand le ministre se plaint que nos initiatives pourraient faire perdre au Gouvernement le temps qu'il faudrait pour adopter des décrets et pour les déposer au Parlement. J'éprouve autant de répugnance que mes collègues à conférer de vastes pouvoirs au Gouvernement, mais j'ai dit déjà que ces pouvoirs étaient nécessaires. Cela étant, notre seule ressource, c'est de conserver tous les droits de contrôle possibles